

Rentrée 2023/2024 des élèves de TPS et de PS dans les écoles maternelles du Jura

Cas de figure 1

L'enfant a 2 ans révolus à la rentrée 2023

(Il est né entre le 01/01/21 et le 31/08/21)

Dispositif MTA*

Hors dispositif MTA*

Admission en TPS possible à la rentrée 2023

selon les places
disponibles et les
conditions spécifiques
d'accueil requises

Une rentrée différée est possible :

- au retour des vacances de la Toussaint 2023
- au plus tard à la rentrée de janvier 2024

Cas de figure 2

L'enfant a 2 ans entre le 01/09/23 et le 31/12/23

(Il est né entre le 01/09/21 et le 31/12/21)

Pas d'admission possible en TPS
à la rentrée 2023

Rentrée en septembre 2024
en première année de maternelle PS

Cas de figure 3

L'enfant a 3 ans au cours de l'année 2023

(Il est né entre le 01/01/20 et le 31/12/20)

Il est soumis à l'**obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée.**

Rentrée en septembre 2023
en première année de maternelle PS

Une rentrée échelonnée est possible sur une période de 4 jours

(cf [Recommandations pour la mise en œuvre d'une rentrée aménagée](#) – DSDEN du Jura)

*Dispositif d'accueil et de scolarisation pour les élèves de moins de trois ans